ce point, le conseil aura besoin d'arrêter un chiffre au-delà duquel on ne pourra pas réclamer. J'ai vu toutes les demandes qui ont été adressées à l'administration durant cette année : il y en avait 950. Eh bien, je dois le dire, il y a des abus : ainsi, dans une seule famille, on a touché 95 francs par semaine ! Il faut être large, mais je désire qu'il y ait une limite à nos largesses.

M. VINCHON, adjoint. — Le conseil sera appelé à se prononcer sur la somme à laquelle il faudra s'arrêter.

Les articles 110 à 128, mis aux voix, sont adoptés.

SECTION IV. INSTRUCTION PUBLIQUE. BEAUX-ARTS.

M. LE RAPPORTEUR. — Art. 129. Subside à M. Lefèvre, élève peintre de 5e année à l'Ecole des Beaux-Arts, 1,200. La commission s'est demandée s'il y avait lieu de continuer à accorder un subside après quatre ans.

M. LE MAIRE. — Comme cet article et ceux qui suivent concernent des intérêts privés, je demanderai que la discussion se fasse à huis-clos. M. le rapporteur nous en donnera lecture et le public sera ensuite invité à se retirer.

M. LE RAPPORTEUR.—Art. 130. Subside à M. Bussel, élève architecte de 2e année à l'Ecole des Beaux-Arts, 1,200. — Art. 131. Subside à M. X...., élève-peintre de 3e année, à l'Ecole des Beaux-Arts, 1,200. — Art. 132. Demi-bourse à Mlle Brouchette, élève de 3e année au Conservatoire de Paris, 1,500. Le prix doit être obtenu pour la 3e année ; il n'y aura donc lieu de voter que les 7/12, soit 875 — Art. 133. *Subvention à la Société de gymnastique « La Roubaisienne »*, 1,200. — Art. 134. *Subventions aux sociétés musicales*, 5,600. — Art. 135. Subside à M. Verfaille, élève de 2e année, à l'Ecole des Arts décoratifs (délib. du 29 février 1884), 1,200. — Art. 136. Subside à M. Henri Lamour, élève de 1re année à l'Ecole des Arts décoratifs (délib. du 11 juillet 1884), 600. Sur la proposition de votre commission, nous vous prions d'élever le subside de l'élève Henri Lamour de 600 à 1,200 fr. Le jeune homme est travailleur, ses notes sont bonnes et sa famille est digne d'intérêt. — Art. 137. Subside à M. Letombe, élève de 2e année de l'Ecole nationale des Arts et Métiers (délib. du 21 juin 1884), 1,000 — Art. 138. Subside à M. Paul Marchand, élève peintre de 1re année à l'Ecole des Beaux Arts (délib. du 26 septembre 1884), 1,200 — Art. 139. Loyer d'un bâtiment d'école au cours de teinture, 6e année (délib. du 12 septembre 1879), 500 — Art. 140. *Encouragements aux études de tir*, 2,500.

M. HARINCKOUCK. — Je ne vois pas ici la subvention que l'on donne aux théâtres. Si j'appelle votre attention sur ce point, c'est à cause d'un article que je viens de lire dans le *Journal de Roubaix*. Il y est dit que M. Deschamps va construire un théâtre à Tourcoing : voilà où va votre argent. J'attire votre attention sur ce fait; certes, notre intérêt n'est pas de retenir les tourquennois chez eux.

M. ALFRED REBOUX. — M. Deschamps construit, il est vrai, un théâtre à Tourcoing; mais le conseil municipal de cette ville lui a alloué une subvention de 4,500 francs.

M. LE MAIRE. — La subvention aux théâtres, dont parle M. Harinckouck, est inscrite au budget supplémentaire de 1884.

Sur la demande de M. LE MAIRE, le huis-clos est prononcé; le public se retire. Après une discussion qui dure un quart d'heure, le conseil ajourne l'article 129, adopte les articles 130, 131, 132 (avec la modification proposée par la commission), 133, 134, 135, 136 (avec l'augmentation demandée) 137, 138, 139 et 140.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Comment sont répartis les 2.500 francs qui figurent comme encouragement aux études de tir.

M. LE MAIRE. — 2.000 francs sont alloués aux Carabiniers roubaisiens et 500 au Tir national.

(Le huis-clos est levé : le public rentre).

M. LE RAPPORTEUR continue :

SECTION V. — EMPRUNTS ET DETTES

Art. 141. — *Annuité des coupons du Canal* (payable par moitié les 1er janvier et 1er juillet, acte notarié du 17 août 1857), 25.000. — Art. 142. — *Annuité de l'emprunt de 2 millions de Roubaix-Tourcoing* (loi du 6 juillet 1860 expire en 1915). Remboursable par les tirages au sort des 1er février et 1er août, 100.000. — Art. 143. — *Annuité de l'emprunt de 450.000 francs de Roubaix-Tourcoing* (loi du 21 mai 1864 expire en 1892), 29.330. — Art. 144. — *Annuité de l'emprunt de 500.000 francs pour complément de défini* (loi du 28 mai 1878 — expire en 1888), 59.000.

Art. 145. — *Amortissement de l'emprunt de 10,000,000 fr. pour grands travaux d'utilité publique* (Loi du 9 août 1879). L'emprunt sera amorti en 36 annuités fixes à partir de 1884, au 31 janvier, 272,448 ; au 31 juillet, 272,448. Total : 544,896. — Art. 146. *Annuité de l'emprunt de 501,000 fr. pour constructions scolaires* (loi du 12 avril 1880). Au 5 mars, 29,039,04, au 15 octobre, 22,485,27. Total, 51 524,31.

Art. 147. — Intérêt de l'emprunt à la caisse des chemins vicinaux, 5,396. — Art. 148. Droit de timbre sur les obligations de Roubaix, 300. — Art. 149. Impôts sur lesdites obligations (loi du 29 juin 1872), 1,800. — Art. 150. Premier paiement quinquennal sur le prix de l'emplacement de la caserne de gendarmerie, 10,000.

Art. 151 — *Intérêts au taux de 5 0/0 sur la somme restant due sur le prix (102,495) d'un terrain acquis pour construction d'une caserne de gendarmerie*, 4,750 fr. 75 (Délibération du 20 juillet 1878). Acte de vente du 29 janvier 1879. Le premier paiement de 10,000 fr. est exigible le 1er janvier 1885, et les autres de 5 en 5 ans à partir de cette date, le dernier sera de 12,495.— Art. 152.— *Remboursement à la Compagnie des tramways, des frais de pavage de la ligne de Lannoy, s'élevant à 55,000 fr.* (délibération du 25 avril 1879), 7,500. — Art. 153. — *Intérêts au taux de 5 0/0 à ladite Compagnie pour avance des frais de pavage de cette ligne.* (Délibération du 25 avril 1879), 1,400.

Récapitulation des dépenses extraordinaires. — 1re section, frais d'administration, 88,349 fr. 70.— 2e section, travaux, sûreté, salubrité, 50,343 fr. 70. — 3e section, secours, pensions, 21,012. — 4e section, instruction publique, beaux-arts, 18,900. — 5e section, emprunts et dettes, 840,917 fr. 60. Total : 1,019,522 fr. 9, dont il faut déduire 825 fr., réductions faites par le conseil.

Les articles 141 à 153, ainsi que l'ensemble du budget des dépenses extraordinaires, mis aux voix, sont adoptés.

(*A suivre*).

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 31 janvier 1885

Une association était formée à Lille, en juillet dernier, par quatre escrocs, dont deux plusieurs fois condamnés. Le chef, Léon Harlet, se faisant appeler tantôt Laglaine, tantôt Bruyez est un homme de 48 ans très adroit, insolent, et d'une faconde assez brillante. Charles Feraille et Joachim Fanchon, sont dans aucune capacité: ils servaient de compères. Quant au 4e, Charles Deslook, qui est en fuite, c'est un tout jeune homme, très astucieux et d'une grande audace. Cette association avait pour but apparent le placement de valeurs à lots payables à terme. Le titre était *Crédit des fonds publics*, maison à Paris, rue d'Aboukir, et à Lille, rue Solférino; la signature, Feraille et Cie. Des actions avaient été ainsi libellées et imprimées à Lille.

Les opérations consistaient à solliciter la souscription à des obligations de la ville de Milan ou de Bruxelles, à recevoir des souscripteurs la première prime de 10 fr., en remettant comme caution des actions du « Crédit des fonds publics » qui, au dernier versement, devaient être échangées contre les titres des valeurs souscrites.

Les autres primes devaient être payées sur la présentation d'un mandat postal. 21 opérations de ce genre étaient faites par les accusés; mais, rarement le troisième versement se faisait, car les 21 souscripteurs, qui tous se présentaient à la barre, ayant conçu des soupçons sur la valeur des opérations, avaient refusé le paiement. Il est très difficile de se reconnaître à l'audience devant les démentis que les 3 accusés se donnent mutuellement sur la part qu'ils ont prise dans ces opérations et sur les sommes reçues, chacun ayant cherché à duper son co-associé.

Il en est de même des opérations qui roulent sur les actions du Crédit public, de la Caisse des familles, du Crédit foncier, des actions des villes de Milan, d'Anvers et de Bruxelles, etc. Les vendeurs et les acheteurs ne peuvent même s'entendre sur les noms des valeurs négociées.

Tout ce qu'on sait, c'est que le capital du Crédit des fonds publics consistait en 2 obligations de Bruxelles, qui servaient d'appât; elles étaient remises d'abord aux souscripteurs, puis échangées contre celles plus avantageuses, disait Harlet, de la société du Crédit des fonds publics.

Harlet est accusé, en outre, d'avoir dissipé une somme de 900 fr., qui lui avait été confiée par Mlle Berthot, de Lille, pour les convertir en obligations sur la ville de Bruxelles. Il aurait aussi profité de ses relations avec cette jeune femme, à laquelle il avait promis le mariage, pour lui enlever cinq obligations, des bijoux et divers objets mobiliers. Dans un voyage à Paris pour la présentation de sa future dans sa famille, Harlet était entré dans plusieurs maisons de banque, voulant faire croire à Mlle Berthot qu'il avait des fonds à toucher.

Le faux ménage se trouvant sans ressources à son rentrée de Paris, Mlle Berthot confia divers objets à Harlet, afin de les vendre. C'est alors qu'Harlet ne reparaissant plus, Mlle Berthot déposa une plainte. Mes Thevenin, Gervais et Parmentier sont assis au banc de la défense.

L'audition des 4 cusés et des 24 témoins s'étant prolongée jusqu'à 6 heures 1/4, le tribunal renvoie les plaidoiries à vendredi prochain.

M. Macarez communique à la presse de gauche la lettre suivante, que vient de lui adresser M. le directeur des contributions indirectes :

Lille, le 28 janvier 1885.

Monsieur,

J'ai réclamé des renseignements au sujet du fait allégué contre vous et que vous avez bien voulu porter à ma connaissance.

A la direction même, il n'existe aucune trace de démarches quelconques que vous auriez faites dans le but d'obtenir quelque adoucissement que ce soit en faveur d'un contrevenant de n'importe quel ordre, brasseur ou autre. M. le sous-directeur de Cambrai m'a, de son côté, donné l'assurance que vous n'êtes jamais intervenu près de lui dans un cas de ce genre. Du reste, les procès-verbaux rapportés ne peuvent être abandonnés qu'avec l'autorisation de la direction générale elle-même, et il faut autre chose que des considérations de personnes pour la porter à renoncer à une action engagée. On semble trop oublier que les affaires administratives ne se traitent pas et ne sauraient se traiter avec un pareil abandon des intérêts à défendre et à sauvegarder.

Les accusations dont vous avez été l'objet ne reposent donc absolument sur rien. Ce témoignage, je le dois à la vérité, et, en vous le donnant ici, je ne saurais m'empêcher de protester, au nom et pour le compte de mon service, contre des imputations qu'il n'a, dans aucune circonstance, donné à personne le droit de formuler.

Veuillez, etc.

Le directeur des contributions indirectes du Nord,
PÉROCHE.

NORD

Thun St-Martin. — On écrit de cette commune que la culture de la région, déjà si éprouvée, vient encore d'être frappée d'un coup terrible.

Alléchés par les magnifiques promesses de commissionnaires et lettres par les offres élevées qui leur étaient faites, presque tous les cultivateurs de Thun St-Martin, de Thun-Levêque, d'Eswars, de Romillies et d'Escaudœuvres ont vendu, en 1884, leurs betteraves à un fabricant de sucre de la Belgique.

Aujourd'hui, cet acheteur est en faillite et les fermiers ne recevront pas un centime de leurs livraisons.

C'est, dit-on, pour les villages ci-dessus, une perte de près de cent mille francs.

Douai. — *Chronique du travail.* — Mercredi prochain, à six heures du soir, les ouvriers menuisiers de Douai, tiendront une assemblée générale dans laquelle sera discutée la formation d'un syndicat professionnel.

— *Un audacieux faussaire.* — Mardi matin, vers dix heures, un individu se présentait chez M. Fiévet, négociant, rue de Paris, avec un échantillon de blé qu'il voulait vendre.

M. Capron, comptable de la maison, lui dit que M. Fiévet était sur le marché et s'offrit de le conduire près de lui. Mais l'individu, qui disait s'appeler Lasne, de Dechy, répondit qu'il connaissait parfaitement M. Fiévet et qu'il le trouverait bien tout seul. En effet, il se rendit sur le marché et remit son échantillon à M. Fiévet, qui vendit le blé à M. Dumont, meunier. Le soi-disant Lasne dit alors qu'il allait conduire son blé au moulin de l'Entrée des Eaux.

Vers une heure et demie de l'après-midi, il revint chez M. Fiévet et il remit à M. Capron un bulletin constatant que l'on avait mesuré 23 hect. 3/4 de blé à 15 fr., soit au total 350 fr. 25, commission déduite 350 fr. 25. Ce bulletin était signé : *Jouvenet, mesureur.* Ayant touché le montant de sa vente, le prétendu Lasne partit.

Le lendemain, M. Capron se rendit chez M. Dumont pour recouvrer 350 fr. 25. Mais ce dernier déclara ne pas avoir reçu de blé. L'on s'informa alors auprès de M. Jouvenet, qui déclara que le bulletin était faux et n'avait pas été signé par lui.

On se trouvait donc en présence d'un audacieux faussaire. A Dechy, où l'on alla aux informations, l'on acquit la conviction que le coupable avait pris le nom d'un très honorable habitant de cette commune. Cet individu est d'une taille ordinaire et paraît âgé de vingt ans environ.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — On lit dans le *Pas-de-Calais* : « Par ordre du recteur de l'Académie, l'école des Frères de la doctrine chrétienne de Calais est fermée pour un mois à la suite de l'arrestation et la condamnation pour outrages à la pudeur du sieur Outreman, instituteur-adjoint

» On ne saurait trop blâmer cette mesure arbitraire qui frappe l'institut des Frères. Celui-ci, en effet, ne saurait être en aucune façon responsable d'un délit commis par un individu ne faisant pas même partie de leur congrégation et employé à titre d'auxiliaire.

» Il faut reconnaître là-dessous une fois de plus la haine et la mauvaise foi des adversaires de l'instruction religieuse. »

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 janvier. — Octavie Reynaert, rue du Duc, cour Flipo, 2. — Alfred Renard, rue Turgot, 47. — Félicie Govers, rue du Fontenoy, 121. — Clémence Gailard, à l'Hôtel-Dieu. — Abel Agache, rue du Tilleul, 10. — Mathilde Selosse, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Adeline Wyseur, rue des Anges, cour Delannoy. — Charles Coorèman, rue Watt, cour Six 2e. — Germaine Labens, rue de Solférino, 29. — Honorine Lanneau, rue de Beaurewaert, 111. — Camille Deboever, rue du Tilleul, 291. — Alice Hubaut, rue de Saint-Louis, 47.—Jeanne Ferlin, rue de Lannoy, 22. — Mélanie Vanhamme, rue Rohan, 5.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 31 janvier. — Charles Petit, 35 ans, journalier et Agnès Boulaut, 35 ans, servante. — Pierre Deturck, 39 ans, menuisier et Marie Coetsier, 31 ans, tisserande. — Achille Deforest, 23 ans, sans profession et Julienne Duquennoy, 31 ans, couturière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 31 janvier. — Françoise Corneillie, 20 jours, rue des Longues-Haies, cour Pauchant, 3. — Florimond Clarisse, 79 ans, propriétaire, rue du Collège, 41 — Jeanne Hubaut, 4 mois, rue de Naples, cour Dufresnoy. — Laure Fontaine, 16 jours, rue Lafayette, 6. — Théophile Vandersyden, 7 mois, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or. — Hortense Gille, 40 ans, ménagère, rue d'Alma, 272. — Madeleine Rogier, 7 ans, rue de Lorraine, 10. — Henri Franckaert, 44 ans, journalier, à l'Hôtel-Dieu. — Virginie Mathyne, 66 ans, journalière, id. — Louis Leroux, 22 ans, peigneur, id. — Augustin Hesdez, 72 ans, tisserand, id. — Alfred Coucke, 2 jours, rue des Arts, 192.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 30 janvier. — Marie Duterte, aux Phalempins. — Martine Dumortier, rue des Foutrains. — Edmond Faveur, rue de la Blanche-Porte.

Du 31 janvier — Gabrielle Chantry, rue de la Latte. — Louis Feutrie, rue des Catalans. — Eugénie Tiberghien, rue du Tilleul. — Louise Tournsis, au Famelart — François Dedryver, à la Croix-Rouge. — Sylvie et François Boerjean, jumeaux, au Blanc-Seau.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 30 janvier. — Auguste Castel, 32 ans, menuisier et Sylvie Derveaux, 36 ans, couturière.

Du 31 janvier. — Henri Halluin, 21 ans, boulanger et Marie Maret, 21 ans, servante.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 30 janvier. — Constant Colmard, 59 ans 6 mois, sans profession, rue de Lille. — Gabrielle Lepers, 2 ans 1/2, rue de Menin. — François Verhamme, 44 ans 5 mois, comptable, rue Verte. — Juliette Beuque, 60 ans 6 mois, rue St-Jacques.

Du 31 janvier. — Emile Dupuich, 9 mois 15 jours, Haut-Vinage. — Achille Ameye, 6 mois 15 jours, rue du Calvaire. — Catherine Andrieu, 80 ans 11 mois, sans profession, rue de Gand.

Etat-civil de Marcq-en-Barœul. — NAISSANCES de la semaine — Clémence Vanholbecke, Hérengrie. — Adèle Haustraete, Risbau — Léon Nive se, rue de Lille. —Blanche Dunslager, à l'Ecluse. — Mélanie Derobert-Mazure, chemin Poivré. — Marie Vandenbussche, au Plouy. — Rosalie Salembier, Rouges-Barres. — Marie Béaghe, au Molinel. — Argèle Woelxens, au Plouy.

MARIAGES. — Néant.

Décès de la semaine. — Augustin Tiers, 83 ans, Rouges-Barres. — Léon Vanpoucke, 4 mois, rue Chauffart. — Céline Duflot, 1 mois, à l'Entrepôt. — Ferdinand Deldicque, 75 ans, chemin des Peupliers. — Jeanne Vanpoucke, 1 an 1/2, rue Chuffart.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille COCHETEUX-WATTEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste COCHETEUX, décédé à Flers, le 29 janvier 1885, à l'âge de 60 ans et 9 mois, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 2 février, à 10 heures, en l'église du Sart (Flers), — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de l'Epinoy, près l'Epinette, à 9 heures 3/4.

L'Obit du Mois sera célébré le lundi 2 mars 1885, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DELAOUTRE-FLIPO, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Justine-Cécile HOLBECQ, propriétaire, veuve de Monsieur Louis-François-Joseph FLIPO, décédée à Roubaix, le 30 janvier 1885, à l'âge de 85 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 1er février, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 2 courant, à 10 heures, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le samedi 31 janvier, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pauvrée, 9.

Les amis et connaissances de la famille MASQUILIER-ODOUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Thérèse-Ligorine-Philomène ODOUX, décédée à Tourcoing, le 29 janvier 1885, à l'âge de 44 ans et 4 mois, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 31 courant, à 9 heures 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2, aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 2 février, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Gand à Tourcoing.

Les amis et connaissances de la famille CLARISSE-PAUWELS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edmond-Florimond CLARISSE, décédé à Roubaix, le 30 janvier 1885, à l'âge de 50 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 1er février, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels de 2e classe, qui auront lieu le lundi 2 courant, à 9 heures, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 43.

Vous êtes priés d'assister à l'Obit du Mois qui sera célébré en l'église Saint Sépulcre, à Roubaix, le lundi 2 février 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Jean-Baptiste CHATELET, brigadier de police, décédé à Roubaix, le 25 décembre 1884, à l'âge de 6[illegible] ans et 3 mois, administré des sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire- part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré le lundi 2 février 1885, à 8 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles NIEULAT, époux de Dame Mélanie VASSEUR, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1885, à l'âge de 40 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 2 février 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Ignace-Albert VEYS, époux de Dame Charlotte LARIVIERE, décédé à Roubaix, le 31 janvier 1884, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

LETTRES MORTUAIRES & OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans l'intérêt de ses annonces.

BELGIQUE

Le Sénat. — Le Sénat a abordé samedi la discussion du budget de la justice. Après quelques observations faites par M. Michaux, sénateur de Louvain, au sujet du traitement trop minime des médecins légistes, et une petite représentation de M. Vaucamps, sire de Huysinghen, aboyeur à la soutane, aussi mal embouché que ridicule, M. Lammens, sénateur de Courtrai, a traité magistralement la question des procès civils de presse et réclamé, avec des arguments irréfutables, la réforme d'une jurisprudence absolument inconstitutionnelle.

Il a montré que cette jurisprudence, qui soustrait au jury les délits et quasi-délits de la presse, ne vise à rien moins qu'à tuer les journaux à coups de dommages et intérêts.

Ce qu'il a demandé, c'est purement et simplement le retour à la lettre comme à l'esprit de la Constitution. Mais M. Lammens veut laisser à la Chambre l'honneur de prendre l'initiative d'une réforme absolument nécessaire.

Le Sénat a passé ensuite au vote des articles, et le budget de la justice a été voté par trente voix contre une (celle de M. Crocq) et treize abstentions.

L'ambassade belge au Vatican. — On écrit de Rome : Le rétablissement définitif des relations diplomatiques entre le Saint Siège et la Belgique sera dans quelques jours un fait accompli. On vient d'apprendre que M. le baron Pitteurs, le nouveau ministre près le Vatican, arrivera à Rome dans les premiers jours du mois de février.

Le nonce apostolique, Mgr Rotelli, ne reviendra pas encore de Constantinople, où il est chargé de terminer de délicates négociations. Mais sitôt que M. le baron Pitteurs sera annoncé, le Vatican fera publier officiellement la nomination de Mgr Rotelli. Cet acte mettra fin aux nouvelles fantaisistes qui ont été répandues çà et là au sujet de prétendues difficultés survenues entre le gouvernement catholique et le Saint Siège.

FAITS DIVERS

Sublime dévouement. — Le feu s'est déclaré dans la nuit de vendredi, dans le château appartenant à M. Beauguillot, situé à un kilomètre de Saint-Lo. Malgré les secours arrivés de tous côtés, il a été impossible de sauver M. et Mme Beauguillot qui ont été complètement carbonisés ; seuls, Mme Vaudoré, fille des défunts, et ses enfants ont pu être retirés sains et saufs.

M. Beauguillot était malade, sa femme qui s'était rendue auprès de lui essaya, mais en vain, de lui faire comprendre le danger qu'il courait; il résista à toutes ses sollicitations, et le terrible fléau, pendant ce temps, envahissait l'appartement. Dans cette terrible circonstance, Mme Beauguillot poussant l'héroïsme jusqu'au sacrifice de sa vie, a voulut point abandonner son mari. Elle se laissa brûler avec lui.

Les nombreux témoins de cet épouvantable drame, impuissants à porter secours aux deux victimes, les voyaient du dehors, brûler et se tordre au milieu de la fournaise.

Leurs corps calcinés ont été retrouvés le lendemain.

— Les côtés curieux de la statistique :

L'inspection générale de la navigation de la Seine a fait dresser le bilan des cadavres d'animaux trouvés dans le fleuve, à Paris, pendant l'été de 1884. Le bilan comprend :

3,929 chiens, 249 chats, 1,616 rats, 191 poules, 130 lapins, 23 morceaux de viande, 8 oies, 3 dindons, 2 sangliers, 2 moutons, 1 chèvre, 1 porc, 1 veau, 1 singe et 8 poissons !

Les neiges en Italie.—On lit dans la *Gazzetta del Popolo* :

« Les nouvelles que nous recevons du Val d'Aosta sont douloureuses; la population est en proie à une panique indescriptible; des avalanches se précipitent continuellement sur les villages et ensevelissent leurs pauvres habitants. Dans la commune d'Introd, une avalanche a fait écrouler plusieurs maisons ; trois femmes ont été ensevelies ; une a été retirée dans un état affreux. On n'a pas encore pu retrouver les cadavres des deux autres. Dans la commune de Gressoney-St-Jean, une avalanche est tombée sur une maison et y a enseveli trois personnes; deux ont été retirées vivantes et une autre morte. Dans le Val Lucerna, les communes continuent à être isolées. Il est, par conséquent, impossible de se rendre compte de la gravité des sinistres.

» On a aussi à déplorer des désastres, des ruines et des victimes dans l'arrondissement de Pignerol. Deux communes du mandement de Perero ont été en particulier éprouvées : Massello et Chiabrano. La neige est tombée pendant quatre jours et demi; la population se trouve partout assiégée ; toute communication de village à village est interrompue. Le lundi 26 courant, le soleil faisait de nouveau son apparition. On le salua avec enthousiasme comme un libérateur ; mais combien de misères il découvrit ! La neige avait atteint 3 mètres 10 centimètres de hauteur, et les avalanches avaient entièrement enseveli le village de Baliglia. Les habitants restèrent comme enfermés dans un tombeau glacial pendant vingt-quatre et trente heures. Une mère, se sentant mourir, prit une fourche et enfonça la paroi qui le séparait d'une autre famille, délivrée plus tard presque miraculeusement. »

On mande de Frassino :

« Le 18, vers minuit, une grosse avalanche se détacha du mont de Ricorne, au nord-ouest de Frassino, dans la vallée de Curie. Une partie de l'avalanche, qui avait l'extension d'environ huit cents mètres, s'arrêta sur la route de Venosca, après avoir complètement écrasé la bourgade Fori, composée de treize maisons habitées par cinquante-six familles composées de quatre-vingt-six personnes, dont quarante ont péri. L'autre partie entraîna toute la bourgade Martin, composée de treize maisons habitées par une cinquantaine de personnes formant quinze familles ; vingt-neuf individus sont morts. Le nombre des victimes s'élève donc en totalité à soixante-neuf. »

Révolte à bord d'un navire. — D'après les journaux anglais, une révolte, suivie d'un combat meurtrier, s'est produite à bord de la barque *Wellington*, de la Nouvelle-Ecosse, qui se rendait du Havre à New-York, avec un chargement de fûts vides, pendant qu'elle se trouvait dans la Manche. Le capitaine, M. Armstrong, a été tué d'un coup de feu, dans la lutte qui a suivi la révolte de l'équipage, et plusieurs marins ont été grièvement blessés.

Après avoir réussi, à l'aide des autres officiers, à se rendre maître des récalcitrants, le second a fait voile pour les côtes de l'Angleterre, où il s'est vu obligé de jeter l'ancre dans une position extrêmement dangereuse devant les écueils de Newstone, à 3 milles de l'entrée du détroit de Plymouth, d'où il a été tiré par un toueur. Sur la déclaration du commandant, une forte escouade de gendarmes-côtes s'est rendue à bord du *Wellington* pour mettre l'équipage en état d'arrestation, en attendant que l'instruction soit ouverte sur les événements qui se sont produits à bord.

Une jeune fille en loterie. — Il y a quinze jours, la préfecture de police était avisée qu'un homme d'un certain âge, d'allure cossue, possédant une de ces physionomies propres aux rastaquouères, tout disant se nommer le baron Féliko, parcourait les cercles et les endroits publics, vendant des billets d'une loterie non autorisée, et qui était bien la plus étrange loterie qu'on pût imaginer. Elle se composait d'un lot unique, lequel consistait 1° en une terre située aux environs de Bucharest; 2° en une jeune fille dont le baron Féliko exhibait la photographie à tous ceux à qui il proposait des billets.

Le château, disait-il, valait une centaine de mille francs. Quant à la demoiselle, elle était charmante. Les billets coûtaient 50 francs. Le baron Féliko avait des manières si engageantes, qu'il en avait placé un certain nombre. La chose arriva aux oreilles de la police et, le 12 du mois courant, le baron Féliko était arrêté dans l'hôtel meublé qu'il habitait rue de Châteaubriand.

Cette arrestation parut causer au Moldo-Valaque la plus vive surprise. Il se démena comme un diable, criant que personne ne pouvait l'empêcher de disposer à sa fantaisie de son château et de la main de sa nièce. Car la demoiselle ainsi mise en loterie était la propre fille de feu son frère. Il ajouta qu'il prévenait toujours ses acheteurs de l'obligation où ils étaient d'épouser la jeune fille pour avoir le château, s'ils gagnaient le gros lot.

— Rien n'est plus naturel, disait-il, j'ai trouvé ce moyen pour marier ma nièce et pour augmenter sa dot. C'est très ingénieux, car je suis sûr ainsi qu'elle épouse un mari à son aise, quelqu'un qui paye un billet de loterie cinquante francs ayant évidemment de quoi vivre. Des renseignements pris à Bucharest, il résulte, en effet, que le baron Féliko est un vrai baron, qu'il possède une certaine fortune, que le château existe, et que la nièce mise par lui en loterie est véritablement sa nièce. On avait affaire à un original et non à un filou.

Il n'en va pas moins passer en police correctionnelle pour avoir émis, sur le territoire français, des billets d'une loterie étrangère non autorisée.

Chemises en papier. — Inutile d'ajouter que c'est une invention américaine ; le plastron est composé de sept feuilles de papier et on en enlève une chaque matin comme feuille de calendrier à éphémérides. On a ainsi tous les jours une surface renouvelée et blanche. Nous savons de longue date, dit le *Moniteur de la papeterie française*, que le génie américain ne connaît pas d'obstacle et nous en avons une nouvelle preuve dans l'ingénieux emploi que compte faire de ces feuilles un nouvel inventeur, en utilisant le verso pour l'impression de quelques nouvelles à sensation. Il compte malicieusement que le lecteur n'attendra pas les sept jours de la semaine pour connaître le dénouement du roman et forcera ainsi la consommation de ce linge économique. Il an a comme on assortiment complet de textes bibliques et d'exercices religieux pour tous les jours de la semaine. En songeant à la feuille de dessous la septième, qui sera portée toute la semaine, nous constatons une lacune. Que vont dire les blanchisseurs ?

Grèves en Russie.—Des grèves, accompagnées de violences, ont eu lieu à la fabrique de Moronew fils et Cie, à Wladimirschen. Cette fabrique occupe 17,000 ouvriers. Les grévistes sont au nombre de 8,000. Deux bataillons d'infanterie et 250 cosaques sont sur les lieux pour rétablir l'ordre. Un grand nombre de personnes ont été blessées et de nombreux métiers à tisser ont été brisés. Les ouvriers obéissent à des meneurs. Cette sédition cause beaucoup de soucis au gouvernement de St-Pétersbourg; elle prouve que les éléments révolutionnaires augmentent sans cesse. En 1882, d'après les statistiques officielles, 46,018 personnes ont été condamnées par les tribunaux russes 27 06 pour cent de ces condamnés l'ont été pour crimes contre l'Etat et les autorités. 10.3 p. c. d'entre les condamnés étaient des militaires.

MENUS PROPOS

Scène d'intimité, par Grévin, dans le *Journal amusant* :

— Tu sais, mon ami, qu'il pleut.

— A parapluie ?

— Peut-être pas à parapluie : mais plus qu'à canne.

***

Mlle Chichinette veut s'offrir le luxe d'un chien de garde.

Elle se rend chez un marchand de chiens.

— Je voudrais, dit-elle, un grand gros chien.

— Voulez-vous un boule dogue, un molosse, un danois ?

— Je voudrais un *doguè* de Venise.

Tête du marchand !

***

Vandutrichon, après avoir écrit une longue lettre à un ami, s'aperçoit, en la pesant, qu'elle dépasse les 15 grammes.

— Sapristi ! se dit-il, trente centimes pour une seule lettre... C'est trop !

Et il partage sa lettre en deux moitiés, qu'il renferme dans deux enveloppes différentes.

— Au moins, se redit-il, rayonnant, c'est plus avantageux ainsi, puisque ce cher ami recevra deux lettres pour le même prix !

***

Monsieur Bébé entend lire le journal tous les matin et les faits divers, commentés, l'intéressent vivement.

Hier, après avoir écouté les détails de la fugue d'un caissier, il se tourne vers sa mère :

— Dis, maman, la Belgique c'est donc un pays où il y a beaucoup de laine ?

— Pourquoi cela, mon enfant ?

— Parce que papa dit toujours que c'est là que les caissiers vont filer ?

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Le scrutin de liste

Paris, 1er février. — La *République française* considère l'adoption du scrutin de liste comme certaine.

Le sous-secrétaire d'Etat à la guerre

Paris, 1er février. — Quelques journaux annoncent la nomination de M. Blandin comme sous-secrétaire à la guerre.

L'interpellation Laguerre

Paris, 1er février. — L'interpellation de M. Laguerre sur la présence d'agents provocateurs dans la police parisienne viendra probablement cette semaine.

Fusion de journaux

Paris, 1er février. — La fusion des journaux *Paris* et la *France* est démentie.

Crise ministérielle à Lisbonne

Lisbonne, 1er février. — Une crise ministérielle s'est produite à Lisbonne à la suite de la démission du ministre des travaux publics.

L'Angleterre et l'Italie

Paris, 1er février. — Il se confirme qu'à la suite d'un accord intervenu entre l'Angleterre et l'Italie, cette dernière puissance s'engage, en échange de l'occupation de Massouah, à coopérer à la délivrance des garnisons anglaises au Soudan, au sujet desquelles des négociations ont été échangées entre l'amiral Hewelt et le roi Jean d'Abyssinie.

Nouvelles militaires

Paris, 1er février. — Sont nommés présidents du comité d'infanterie, M. le général Lentzdalnois; de cavalerie, M. le général de Galliffet; d'artillerie, M. le général de Lajaille ; des fortifications, M. le général Bressonnat; de l'intendance, M. l'intendant-général Gafflot.

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Lundi 2 février 1885. — Bureaux à 6 h. 3/4